



Réception par le préfet 26/09/2024 Affichage: 26/09/2024

COMMUNE DE ROZIER EN DONZY Département de la Loire DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 18 septembre 2024

Membres : - afférents au Conseil : - en exercice :	15 14	Le dix-huit septembre deux Mil vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune s'est réuni en son lieu habituel de ses séances, sous la présidence de son Maire : Monsieur Didier BERNE.
présents :votants :	13 13	Présents: BABEL Anne, BANCEL Béatrice, BERNE Didier, BERNONVILLE Yves, BONNEFOND Vincent, DUTEL Peggy, FORISSIER Johan, FOUGERE Gilbert, GAY Arlette, RIVOLLIER Nicole,
Convocation en date du :		RODAMEL Karine, SERVY Sylvain, TISSEUR Fabienne
13 septembre 2024		Absents excusés: DESLOIR Bernard
Affichée le :		Secrétaire de séance élu : FOUGERE Gilbert
13 septembre 2024		

N° 2024D402	REVISION TARIFS REDEVANCES ASSAINISSEMENT
	2025

M. le Maire rappelle que la facturation des redevances assainissement est confiée à l'entreprise SUEZ 180 route de Saint-Étienne - 69590 ST SYMPHORIEN SUR COISE. La redevance comprend une part fixe et une part proportionnelle à la consommation d'eau.

Les tarifs applicables au 01/12/2023, sont les suivants :

Prime fixe annuelle : 50,00 € Consommation: 1,20 € le m³.

La collectivité doit communiquer à SUEZ les tarifs qui seront applicables à compter du 01/12/2024.

Le Conseil, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE de fixer au 01/12/2024 les tarifs suivants :

Prime fixe annuelle : 55,00 € - Consommation : 1,30 € le m³.

Ce tarif s'applique de la même façon aux foyers non raccordés au réseau d'eau, étant rappelé que dans ce cas, un forfait de consommation annuelle par personne est appliqué (fixé à 30 m³ par délibération du 17/01/95). La liste des foyers concernés est mise à jour annuellement.

Le Secrétaire de Séance Gilbert FOUGERE

ROZIER EN DONZY, le 24/09/2024 Signé: le Maire, Didier BERNE

SEDI 30700 UZES (1102) - Réf. 309355